

# COMMUNE DE SEPMERIES

## Liste des délibérations de la réunion de

### Conseil Municipal du Mercredi 06 septembre 2023 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 28 août 2023

#### Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Christophe DIENNE, Alain DUPUIS, Jean-Michel PASBECQ, Caroline DANEULIN, Daniel POTTIEZ, Mme Anne-Laure GAILLET.

Absents ayant donné procuration : Néant

Absent(e)s : Sophie DUVAL, Corentin BONET, Alice PETIAUX, Agathe OLIVIER, Romain GEORGES, Nélia LECAT.

#### - Délibérations Communales

- Délibération N°01 examinée le 06/09/2023
  - Tarif de la garderie 2023/2024 à 1 € - Approuvée
- Délibération N°02 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour adhésion au SIAVED - Approuvée
- Délibération N°03 examinée le 06/09/2023
  - Délibération Contrat PEC agent périscolaire - Approuvée
- Délibération N°04 examinée le 06/09/2023
  - Délibération contrat CDD 2 mois agent technique - Approuvée
- Délibération N°05 examinée le 06/09/2023
  - Délibération contrat CDD 1 mois agent technique- Approuvée
- Délibération N°06 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour le maintien des indemnités des élus au coefficient avant le 01 juillet - Approuvée
- Délibération N°07 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour la prise en charge par la commune de la formation du permis d'exploitation relative à la licence IV détenue par la mairie - Approuvée
- Délibération N°08 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour le remboursement M. le Maire de l'avance des frais de formation permis d'exploitation - Approuvée
- Délibération N°09 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour la mise à disposition de la licence IV de débit de boissons détenue par la mairie à l'association « Comité des Fêtes - Café associatif de SEPMERIES », et autorise le M. le Maire à la signature de tout document à ce sujet- Approuvée
- Délibération N°10 examinée le 06/09/2023
  - Délibération pour la mise à disposition d'un local communal à l'association « Comité des fêtes - Café associatif de Sepmeries » et autorise M. le Maire à la signature d'une convention d'occupation précaire d'un local communal- Approuvée

Le Maire,  
Thierry SOSZYNSKI